

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Vendredi 5 juin 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BONNEROT, Maire.

Affichage et date de convocation : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Excusées : 3 (19h30 à 20h30)
Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Excusée : 1 (à partir de 20h30)

Conseillers présents : Mr Christian BONNEROT, Mr Jean-François LACROIX, Mme Sonia SÈUR, Mr Renaud FRETY, Mme Françoise PIERRON, Mr Rémy TORT, Mme Isabelle NUGUES, Mme Carine TISSIER (à partir de 20h30) Mr Nicolas REY, Mr Alexandre GONDARD, Monsieur Julien DESBROSSES, Mme Marie JOURNET, Mr Alexandre SAUNIER.

Conseillères excusées représentées : Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Carine TISSIER (jusqu'à 20h30)

Conseillère excusée non représentée : Mme Sandrine GALAND (jusqu'à 20 h)

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Sonia SÈUR est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés.

L'ensemble du conseil municipal accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :
délibération 01

Le maire informe que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026 et qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants. Il énonce les modalités de cette élection.

Une liste de délégués est proposée au conseil municipal qui procède ensuite à l'élection à bulletin secret. Le nombre de votants est de 14 (dont deux procurations). Les candidats sont : Carine TISSIER, Christian BONNEROT et Nathalie DURET-BIDELET. Le résultat du vote pour cette liste est : 13 voix en faveur de la liste, 1 vote blanc.

Une liste de suppléants comprenant les membres suivants : Jean-François LACROIX, Marie JOURNET et Renaud FRETY est ensuite mise au vote à bulletin secret. Le nombre de votants est de 14 (dont deux procurations). Le résultat en est le suivant : 14 voix en faveur de la liste.

Christian BONNEROT – Nathalie DURET-BIDELET et Carine TISSIER sont élus délégués du conseil municipal.
Marie JOURNET, Jean-François LACROIX et Renaud FRETY sont élus suppléants.

M. Jean-François LACROIX emporte immédiatement le procès-verbal et les pièces annexes à la Gendarmerie de Digoïn pour transmission en Sous-Préfecture et Préfecture.

Arrivée en séance de Mme Carine TISSIER et de Mme Sandrine GALAND.

DECISIONS DU MAIRE :

Décision 2026-01 : indemnisation GROUPAMA dans le cadre de la protection juridique pour le litige qui oppose la Commune à M. Vincent Carnat suite à la procédure en cours d'appel pour un montant de 1 200 €.

Décision 2026-02 : redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE exercice 2026 pour un montant de 3 553.01 €.

FINANCES COMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : délibération 02

Le conseil, à l'unanimité, modifie le budget communal de l'exercice 2026 suite à la réalisation de recettes sur la section de fonctionnement non inscrites pour un montant total de 9 807 €. La section d'investissement sera modifiée du même montant via le virement entre section.

TRAVAUX DE VOIRIE 2026 :

Jean-François LACROIX rend compte de la consultation effectuée pour le marché de travaux voirie 2026 pour la réfection de l'impasse de Vesvre et la rue du Brouillat : 3 entreprises ont présenté une offre. Conformément au critère d'analyse des offres (offre économiquement la plus avantageuse), le marché sera attribué à la société COLAS pour un montant de 38 241 € HT.

Des travaux de point-à-temps ont été réalisés par les employés communaux.

Des malfaçons impasse de la Limaye seront reprises lors de la réalisation des travaux de voirie 2026 par la société COLAS.

DEVENIR BATIMENTS COMMUNAUX (Tabac, logement, médecin) : délibération 03

Bâtiment 13, place la Mairie – ancien bureau de tabac + logement :

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'installation d'un dépôt de pain et financera l'agencement du magasin ainsi que quelques travaux de réfection dans le logement.

Logements 7 et 7 bis, place de la Mairie :

Le conseil, à l'unanimité, décide que l'association « Modèle Club Neuvysois », disposant du logement situé 9, place de la Mairie, s'installera dans une partie de l'ancienne salle communale après quelques travaux d'aménagement. Les logements 9 et 9 bis seront réhabilités en un seul logement courant 2026 en amont de sa mise en location.

Bâtiment 11, place de la Mairie : délibération 03

Le conseil s'est rendu sur place fin avril pour évaluer l'état général du bâtiment. Le maire rappelle l'estimation précédemment établie par l'Agence Technique Départementale pour une réhabilitation en tiers-lieu, soit 597 000 €.

2 options sont envisageables : conservation ou mise en vente.

Le maire propose de mettre au vote son devenir et demande à chacun, en amont, de faire part de ses observations.

Le conseil, décide, la cession du bâtiment par 11 POUR – 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT INVESTISSEMENT COMMUNES RURALES 2026 : délibération 04

Le conseil, à l'unanimité, décide de présenter les travaux d'aménagement d'un dépôt de pain dans le bâtiment situé 13, place de la Mairie au titre du 1^{er} dossier au dispositif d'accompagnement des communes rurales 2026 de la CCEALS pour une subvention attendue de 3 000 € pour le financement de l'acquisition du mobilier commercial d'occasion pour et pour le remplacement de certaines menuiseries.

BAIL LOGEMENT + COMMERCE : délibérations 05 + 06

Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour rédiger un bail commercial (loyer mensuel de 200 € HT) et un contrat de location pour le logement (loyer mensuel de 300 €) suite à l'aménagement d'un dépôt de pain 13, place de la Mairie avec les futurs locataires à compter du 1^{er} juillet 2026.

DESIGNATION DELEGUES AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 71 : délibération 07

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les représentants au sein de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire. Le conseil, à l'unanimité, désigne Christian BONNEROT, maire, délégué titulaire et Jean-François LACROIX, 1^{er} adjoint, délégué suppléant.

DESIGNATION COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE - CCLE : délibération 08

Conformément aux dispositions du code électoral, Christian BONNEROT, le maire, informe qu'il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la CCLE. Il précise que dès lors que le conseil municipal résulte de plusieurs listes, la CCLE a une composition élargie à cinq membres répartis selon le nombre de listes soit pour Neuvy-Grandchamp, 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers pour la liste minoritaire. Les membres volontaires pris dans l'ordre du travaux sont désignés selon ci-après :

Liste majoritaire : Françoise PIERRON, Rémy TORT, Alexandre GONDARD

Liste minoritaire : Alexandre SAUNIER, Marie JOURNET

DOSSIER ETANG DE BRIFFAUT :

Le maire informe le conseil que le rapporteur public auprès du Conseil d'Etat a prononcé la non-admission du pourvoi en cassation déposé par M. CARNAT suite au jugement rendu par la cour administrative d'appel de Lyon du 14 novembre 2025 dans le cadre du litige qui l'oppose à la commune. Il précise que cet avis constitue un élément de la procédure et ne constitue pas la décision définitive qui sera rendue courant juin par la juridiction compétente.

Le conseil municipal prend acte qu'une convention est en cours de rédaction pour définir les droits, devoirs et engagements de chacune des parties afin de prévenir toute difficulté ultérieure et de favoriser des relations apaisées.

RENOUVELLEMENT BAIL PHOTOCOPIEUR :

Christian BONNEROT informe que le bail pour les photocopieurs de la mairie et des écoles arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à une consultation. La société AXGROUP, offre économiquement la plus avantageuse, est retenue parmi les 3 propositions reçues.

EQUIPEMENT 3 POSTES INFORMATIQUES :

Le maire informe de la nécessité d'acquérir 3 nouveaux postes informatiques conformément au devis ITD System dont le montant s'élève à 2 655.40 € TTC.

DEMANDE FOURNITURE EAU POTABLE A LA MINE :

Le maire informe que suite à l'acquisition d'une propriété située dans un secteur non desservi par le réseau public d'eau potable, les propriétaires ont sollicité un accès au réseau public en cas de pénurie de leur source. Le maire rappelle que l'obligation porte sur l'accès à l'eau potable destinée à la consommation humaine. Il précise que des points d'eau potable sont accessibles au bourg de la commune. Le conseil municipal prend acte de ces informations.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) : délibération 09

Le Maire présente au conseil municipal le projet le PADD élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCEALS. Il rappelle que ce document fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Le conseil municipal en prend connaissance et donne un avis favorable à l'unanimité au PADD.

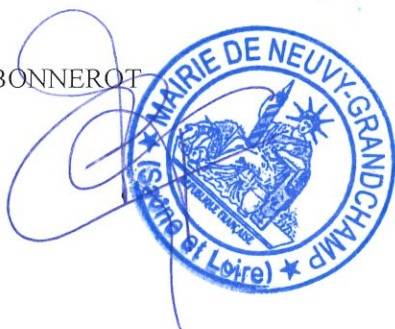
DIVERS :

- Nuisances sonores : Le maire informe d'un problème de nuisances sonores engendrant des plaintes récurrentes suite aux locations d'un gîte de groupes sur le territoire communal. Il précise qu'il a été entendu à la Brigade de Gendarmerie de Gueugnon sur cette affaire.
- Sécurisation carrefour de Nolat : des échanges ont eu lieu avec les services compétents du Département pour un réaménagement du carrefour. Plusieurs possibilités sont à l'étude.
Dans la continuité d'un souci de sécurisation, un courrier sera envoyé au service compétent du Département dans le but de pallier la vitesse excessive sur la route départementale traversant le bourg.
- Renaud FRETY signale qu'il faudra envisager de remplacer le portail du cimetière, son poids et sa vétusté rendent sa réparation non envisageable. La partie du portail avec les inscriptions d'époque sera conservée.
- Des devis ont été réceptionnés pour l'installation de cuves pour récupération des eaux pluviales. Le projet est à l'étude.
- Sonia SŒUR fait un résumé de la réunion de la commission fleurissement qui a eu lieu le 7 mai dernier. La réfection des abords du terrain de pétanque et la mise en place de traverses bois, le long des murs en gabion du centre-bourg, dans le même style que celles installées le long de la mairie sont en cours de réflexion.
- Le vernissage de l'exposition « Le Patrimoine de Neuvy » aura lieu le jeudi 25/06/26 à 18h. L'ensemble des photos de l'exposition restera dans la commune. Le lieu de leur installation n'est pas acté à ce jour.
- Certains arbres et haies sur le domaine privé causent des gênes pour la circulation routière. Les administrés concernés seront sollicités pour procéder à l'entretien et au taillage.
- L'usure du tracteur tondeuse fait l'objet d'interrogations quant aux coûts engendrés par la tonte des divers terrains communaux. Un devis pour un robot tondeuse sera demandé pour l'entretien du terrain de foot pour étudier une éventuelle rentabilité.
- Christian BONNEROT fait un point sur les diverses manifestations locales auxquelles le conseil municipal est convié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 2 juillet 2026.

Le Maire,
Christian BONNEROT



La Secrétaire de séance,
Sonia SOEUR